LES JEUNES DE MOINS DE 30 ANS FACE AU LOGEMENT À PARIS

Analyse des consultations de l'ADIL de Paris (1er janvier 2023 - 30 juin 2026)

adil
Agence Départementale d'Information sur le Logement de Paris



11 042
CONSULTATIONS ANALYSÉES
de jeune de moins de 30 ans
de 2023 à juin 2026

Cette note propose une lecture synthétique des consultations enregistrées par l'ADIL de Paris auprès des jeunes de moins de 30 ans, entre le 1er janvier 2023 et le 30 juin 2026, dans un contexte de tension durable du marché parisien du logement.

Elle vise à documenter qui sont ces jeunes, quelle est leur situation résidentielle, et quelles difficultés (juridiques, économiques, matérielles) les conduisent à consulter l'ADIL de Paris. Il en ressort une lecture d'ensemble : **pour les jeunes qui consultent l'ADIL de Paris, le logement est moins un problème d'accès ponctuel qu'une question de parcours, où l'enjeu principal est de stabiliser une autonomie résidentielle déjà engagée.**

EN QUELQUES CHIFFRES

65,3%
des consultant.es sont des femmes

88,5%
consultent l'ADIL pour la première fois

86,5%
sont locataires du parc privé

74,3%
vivent seul.es

MÉTHODE ET RÉSERVES DE LECTURE

Le champ retenu couvre 11 042 consultations de jeunes de moins de 30 ans enregistrées par l'ADIL de Paris sur la période. Ces données déclaratives, issues de l'activité de conseil et non d'une enquête représentative, appellent plusieurs précautions de lecture :

1. **Renseignement inégal**
Les pourcentages, calculés sur les seules consultations renseignées, sont des ordres de grandeur, non des taux représentatifs de l'ensemble des jeunes Parisien·nes.

2. **Non-recours**
La base rend visibles celles et ceux qui engagent une démarche auprès de l'ADIL, elle sous-représente probablement les jeunes les plus éloigné·es du droit et des institutions.

3. **Période 2026 partielle**
Les données ne couvrent qu'un semestre et ne sont pas comparables aux années pleines.

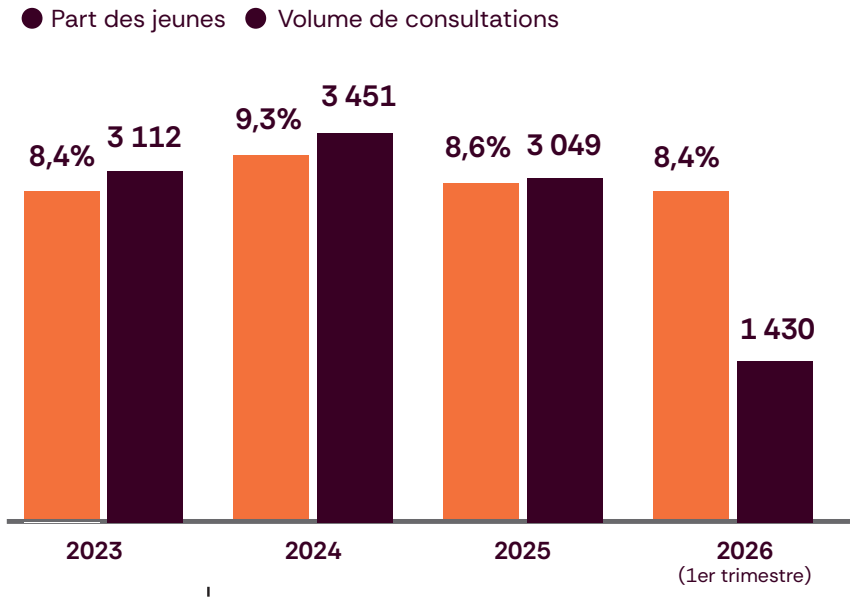
4. **Absence de suivi individuel**
La base ne permet pas de suivre un·e même consultant·e dans le temps ni de connaître l'issue des situations exposées.

5. **Prudence causale**
Les évolutions observées, telle la légère hausse de 2024, ne peuvent être rattachées avec certitude à une cause unique.

Profil et situation résidentielle des jeunes consultant·es

Sur la période, la part des jeunes dans l'activité de l'ADIL de Paris reste élevée et stable (8,4% à 9,3% selon les années), signe d'un besoin d'appui durable plutôt que conjoncturel. À titre de repère, les 15-29 ans représentent près du quart de la population parisienne (Insee, 2024).

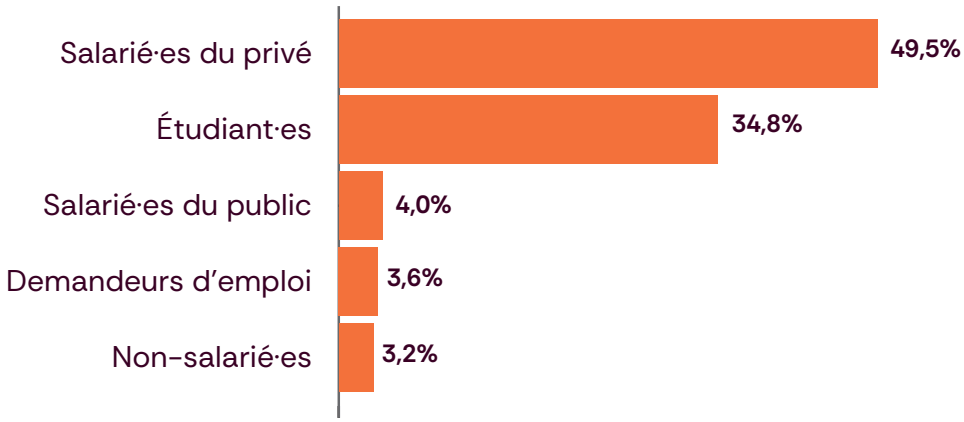
Evolution de la part des jeunes consultants



Les jeunes représentent près du quart de la population parisienne.
(Insee, 2024)

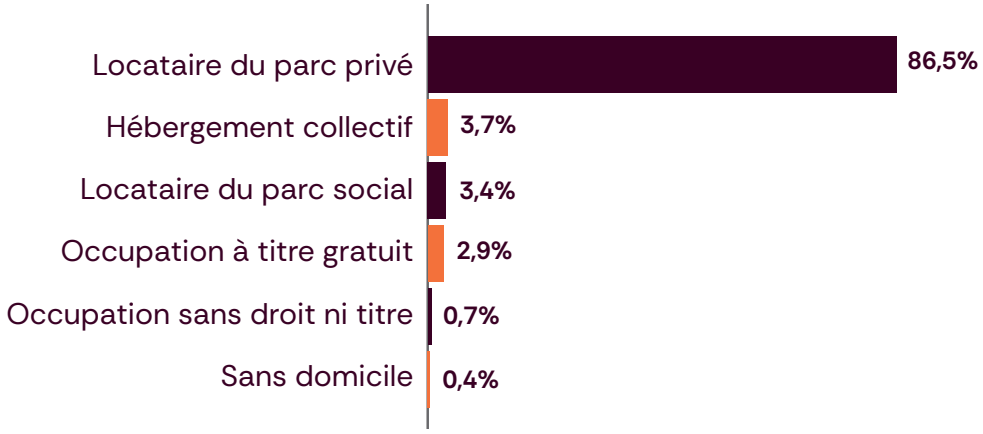
Le public ne se réduit pas aux étudiant·es : les salarié·es du privé en sont la composante la plus fréquente (49,5%, contre 34,8% d'étudiant·es), un résultat qui suggère que l'insertion professionnelle ne prémunit pas toujours contre la vulnérabilité résidentielle, du moins parmi les jeunes qui consultent l'ADIL. Ce public est très majoritairement de premier recours (88,5%) et majoritairement féminin (65,3 %), une surreprésentation qui invite à s'interroger sur qui décohabite ou qui sollicite l'aide plutôt que sur une éventuelle surexposition des jeunes femmes aux difficultés elles-mêmes.

Situation professionnelle des jeunes consultant.es



Les étudiant.es ne sont pas les seuls à consulter : prés d'un jeune consultant sur deux est salarié du privé.

Statut résidentiel



86,5 %
des jeunes consultant.es sont locataires du parc privé.

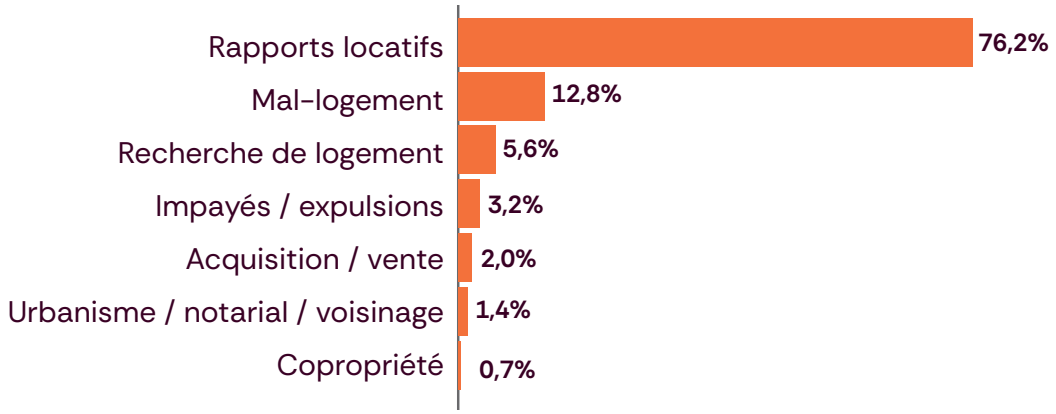
Les jeunes consultant·es sont, pour l'essentiel, déjà engagés dans un logement autonome : plus de 8 sur 10 sont locataires du parc privé, et près des trois quarts vivent seul·es (74,3%), la colocation concernant 11,0% des ménages. Le cœur du sujet n'est donc pas d'abord la sortie du domicile parental, mais la fragilité d'une autonomie déjà engagée. La colocation l'illustre bien : elle mutualise les coûts d'entrée, mais déplace la précarité vers d'autres points de fragilité : clauses de solidarité, départ d'un colocataire en cours de bail, répartition des charges, dépôt de garantie.

Les rapports locatifs, cœur des motifs de consultation

Les rapports locatifs dominent très largement les motifs de consultation (8 413 consultations, soit 76,2%), loin devant le mal-logement (12,8%) et la recherche de logement (5,6%). Pour les jeunes qui consultent, la difficulté prend donc d'abord la forme d'un rapport locatif problématique (comprendre le bail, vérifier un complément de loyer, contester un congé, obtenir la restitution d'un dépôt de garantie) plutôt que celle d'une crise de l'accès. Les sous-thèmes les plus fréquents (loyers et charges, fin de bail, obligations réciproques du bailleur et du locataire) touchent au fonctionnement ordinaire du bail, ce qui suggère un déficit d'information plus qu'une accumulation de situations de crise.

Le faible poids de la recherche de logement (5,6 %) doit être lu avec prudence : l'ADIL voit surtout des jeunes disposant déjà d'un point d'entrée dans le droit du logement, tandis qu'une partie des obstacles à l'accès (renoncements, autocensure face aux prix…) reste probablement invisible dans les données issues des consultations. Le mal-logement constitue le deuxième bloc de consultation : humidité, moisissures, infiltrations et passoires thermiques y sont les désordres les plus cités, avec des effets potentiels sur la santé et le budget autant que sur le confort.

Motif principal de consultation



Ce que les données disent des difficultés de logement

Le maintien dans le logement constitue, pour les jeunes, un enjeu au moins aussi structurant que l'accès : une fois le seuil franchi, ce sont les fragilités du temps court et moyen de l'occupation qui amènent à consulter : loyer trop lourd, charges sous-estimées, complément de loyer contesté, dette qui s'installe. La décohabitation gagne ainsi à être pensée comme un processus, qui se joue moins dans l'entrée que dans la capacité à s'y maintenir durablement.

Plusieurs précarités coexistent. Sur le plan économique, les impayés traduisent moins des situations de grande exclusion que des budgets fragilisés par le parcours professionnel : la perte d'emploi en est la première cause déclarée, et les montants de dette les plus fréquents (1 000 à 5 999€) montrent qu'une dette modeste suffit à déstabiliser des budgets jeunes sans marge de manœuvre. Sur le plan matériel et énergétique, les désordres du mal-logement engagent la santé et le budget autant que le confort. Sur le plan juridique, le poids conjoint du premier recours (88,5%) et de questions de bail souvent élémentaires suggère, chez une partie des jeunes locataires, une connaissance incomplète de leurs droits.



La décohabitation n'est pas seulement un seuil à franchir, mais une condition à stabiliser

Une zone plus discrète mérite attention : les situations d'hébergement collectif, d'occupation à titre gratuit ou sans droit ni titre, révélatrices d›un espace intermédiaire entre dépendance familiale et autonomie locative sécurisée, sont pour partie proportionnellement plus fréquentes chez les jeunes que pour le reste du public de l'ADIL (hébergement collectif : 3,7% contre 1,1% ; occupation à titre gratuit : 2,9% contre 1,7%).

Un autre profil occupe, pour des raisons différentes, une place tout aussi charnière : les jeunes actif·ves qui ne relèvent ni pleinement du profil étudiant ni des standards classiques de solvabilité du parc privé, cumulent souvent ressources réelles et instabilité contractuelle. Des dispositifs comme Visale y jouent un rôle utile, sans résoudre à eux seuls les sujets du niveau des loyers ni du maintien dans le logement une fois le bail signé.

Les jeunes observés par l'ADIL de Paris sont donc largement engagés dans une autonomie résidentielle, mais celle-ci demeure souvent coûteuse, juridiquement peu sécurisée et exposée à des ruptures rapides : la décohabitation n'est pas seulement un seuil à franchir, mais une condition à stabiliser. Sous réserve de leurs limites, ces données confirment la double vocation de l'ADIL : lieu de conseil au service des parcours individuels, et observatoire de terrain au service de la compréhension collective du logement.

Source : ADIL de Paris, système de suivi des consultations (Adilstatweb), 2023-2026.



Ce qu'il faut retenir

Pour les jeunes qui consultent l'ADIL de Paris, le logement est moins un problème d'accès ponctuel qu'une question de parcours, où l'enjeu principal est de stabiliser une autonomie résidentielle déjà engagée.